

**DECISION RELATIVE A L'ACHAT DE SERRURES POUR LES BATIMENTS
DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il y a lieu de poser des serrures sur chaque bâtiment du Nouveau Groupe Scolaire ;

Vu la proposition reçue par HUBERT QUINCAILLERIE, au regard du prix et du délai ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société HUBERT QUINCAILLERIE (sise rue François Arago – ZI – 59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES) un devis relatif à la pose de serrures sur chaque bâtiment du nouveau groupe scolaire, pour un montant total de **1.117,75€ TTC**

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 25 juin 2024

DEC 2024_97



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ